EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 6 juillet 2023

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	24
Absents :	9
Procurations :	7
Votants :	31

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le six juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Jean-Philippe ABINAL, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Hakim GACEM, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Benjamin GOURDON, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Mathieu GINESTET, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL (arrivée à 19h06)

Absents ayant donné pouvoir : Sabine MIRAL (pouvoir à Jean-Philippe KÉROSLIAN), Didier PIERRE (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Gulistan DINCEL (pouvoir à Christian MAZUC), Jean-Louis COSTE (pouvoir à Raymond BRALEY), Virginie SEXTO (pouvoir à Dominique BEC), Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (pouvoir à Franck TOURNERET), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Mathieu GINESTET)

Absents excusés : Jean-Luc PAULAT

Absent : Amar GUENDOUZI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

RH/73-2023

Déclaration annuelle au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Vu la Loi du n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 28 juin 2023,

ENTENDU que la loi fait obligation aux employeurs publics lorsqu'ils emploient au moins 20 personnes en équivalent temps plein (ETP), d'employer dans leurs effectifs 6 % d'agents reconnus travailleurs handicapés.

ENTENDU que si ce taux n'est pas atteint, une contribution annuelle, proportionnelle à l'écart constaté entre le nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés rémunérés au sein de la collectivité et l'obligation légale, est à verser à la FIPHFP.

CONSIDERANT que la Mairie d'Onet-le-Château s'inscrit de façon dynamique autour de 2 axes :

- l'accès à l'emploi public au sein de ses services de personne reconnues travailleurs handicapées,
- la commande de fournitures et de prestations auprès d'entreprises d'insertion par le travail des personnes en situation de handicap (ESAT STE MARIE, ESAT SEVE...)

CONSIDERANT que ces initiatives ont permis de dépasser le taux d'obligation légal qui, pour 2022, se situe pour la mairie d'Onet-le-Château à 6.25 % avec 11 agents reconnus travailleurs handicapées déclarés.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 11 JUIL. 2023
Et de la publication le : 12 JUIL. 2023